

Hauts-de-France, Aisne
Tergnier
Fargniers
place Carnegie

Ancienne poste et remise de pompes à incendie de Fargniers

Références du dossier

Numéro de dossier : IA02010924

Date de l'enquête initiale : 2017

Date(s) de rédaction : 2017

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale La première Reconstruction, patrimoine de la Reconstruction

Degré d'étude : repéré

Référence du dossier Monument Historique : PA02000018

Désignation

Dénomination : poste, remise de matériel d'incendie

Parties constituantes non étudiées : logement

Compléments de localisation

anciennement commune de Fargniers

Milieu d'implantation :

Références cadastrales :

Historique

Le plan de Nénot et Bigot illustrant l'article publié dans la revue *Conciliation internationale* de 1922, représente la partie nord de la place, sur laquelle figure à cet emplacement la future salle de spectacle. Le bâtiment abritant le bureau de poste et la remise de matériel à incendie est alors prévue à l'est de la mairie, emplacement finalement occupé par le dispensaire. Ces deux bâtiments sont achevés en 1927, comme l'indique l'article publié dans la *Technique sanitaire et municipale* : "Le bureau de poste [est] bien aménagé, avec une salle d'attente spacieuse, un bureau très clair et des appartements confortables. [...] Le bâtiment des pompes à incendies, surmonté d'une sirène d'alarme, dresse vers le ciel sa tour à cinq étages, qui sert à la fois pour la manœuvre des pompes et de séchoir pour les tuyaux de refoulement".

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle, 2e quart 20e siècle (?)

Description

L'édifice situé au nord de la place Carnegie comprend un bâtiment principal (poste) donnant sur la place et à l'arrière un bâtiment (remise de matériel d'incendie).

Le bâtiment principal, construit en brique et couvert d'ardoises (toiture débordante à coyau), compte trois niveaux (cave, rez-de-chaussée surélevé, un étage carré). Il présente une élévation antérieure à trois travées, avec une inscription : "POSTES - TELEGRAPHES - TELEPHONES". Accès secondaire à l'est, avec rampe d'accès et appentis en rez-de-chaussée au nord ouvrant sur une petite cour arrière commune à la remise des pompes, qui dispose d'un accès depuis la rue. Le bâtiment de la remise des pompes, en rez-de-chaussée, est construit en briques (enduit côté rue) et couvert d'un toit terrasse. La tour au nord est construite en béton armé et éclairée au sud par un réseau ajouré. Le bâtiment abrite quatre remises, dont deux ouvrant au nord et éclairées à l'est et à l'ouest (côté rue) par deux larges baies, et deux ouvrant sur les rues latérales. Au nord, une petite porte donne accès à la tour, qui présente trois niveaux de baies superposées, l'une équipée d'un balcon.

Remaniements observés : rampe d'accès aménagée au niveau de l'entrée secondaire de la poste. Remise des pompes : baies sur cour murées, porte remplacée (est), baie murée (premier niveau de la tour).

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : brique

Matériau(x) de couverture : ardoise

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, rez-de-chaussée surélevé, 1 étage carré

Statut, intérêt et protection

Le bâtiment de la poste est identique à celui du dispensaire qui lui fait pendant de part et d'autre de la mairie.

Intérêt de l'œuvre : à signaler

Protections : inscrit MH, 1998/12/01

Bâtiments suivants de la place : l'hôtel de ville en totalité ; l'ancienne salle municipale en totalité ; les façades et toitures de l'ancien bureau de poste, du bâtiment de la pompe, de l'école maternelle, de l'ancienne école des filles et de l'ancienne école des garçons, de l'ancien pavillon des institutrices de l'école maternelle, de l'ancien logement des instituteurs et de celui des institutrices, du Foyer Carnegie, de l'ancien dispensaire ; le monument à Andrew Carnegie au centre de la place (cad. 300 AK 119, 121 à 123, 126, 128, 331 à 334) : inscription par arrêté du 1er décembre 1998.

Statut de la propriété : propriété de la commune

Références documentaires

Documents d'archive

- *La Technique sanitaire et municipale : hygiène, services techniques, travaux publics.*
"Ville de Fargniers. Place Carnegie". 1927, p. 345-347.

Annexe 1

Ville de Fargniers - La Technique sanitaire et municipale : hygiène, services techniques, travaux publics (1927)

VILLE DE FARGNIERS PLACE CARNEGIE

"La **place Carnegie** forme un vaste cercle de 200 mètres de diamètre, Elle est entourée par un boulevard de 15 mètres de large et traversée par la route nationale n° 38 de Noyon à Laon, route large de 18 mètres y compris les trottoirs [...]. De la place rayonnent différentes avenues : l'une vers Travecy et Saint-Ouentin, une autre vers Quessy et Ham, une troisième (l'avenue d'Estournelles-de-Constant) se dirige vers La Fère, et la rivière de l'Oise.

On peut admirer groupés sur la place Carnégie les bâtiments communaux farnois, qui peuvent être considérés comme des modèles de l'architecture moderne, c'est-à-dire des édifices exempts d'enjolivement, d'une grande sobriété de lignes, de proportions harmonieuses.

Ces bâtiments comprennent :

- 1) L'**Hôtel de Ville** [...] avec, au rez-de-chaussée, un hall magnifique, les bureaux du greffe, du secrétariat, le cabinet du maire, celui des adjoints, un bureau de perception, le logement du concierge. On accède au 1er étage par un escalier d'honneur conduisant à une salle superbe où se font les mariages et les réunions du Conseil municipal [...]. Cette vaste salle, d'aspect riche et sévère provoque l'admiration de tous les visiteurs par son ameublement, son éclairage électrique, ses larges baies. L'Hôtel de Ville est agrémenté par une pergola fleurie de rosiers et de géraniums, et surmonté d'un beffroi du haut duquel la vue s'étend sur la vallée de l'Oise, la ville de Tergnier, avec ses ateliers, ses lignes de chemin de fer, Quessy et sa cité, Saint-Gobain et ses usines."
- 2) Le **bureau de poste**, bien aménagé, avec une salle d'attente spacieuse, un bureau très clair et des appartements confortables.
- 3) Le **bâtiment des pompes à incendies**, surmonté d'une sirène d'alarme, dresse vers le ciel sa tour à cinq étages, qui sert à la fois pour la manœuvre des pompes et de séchoir pour les tuyaux de refoulement.
- 4) Le **Foyer ou Bibliothèque Carnégie**, constitué : par une salle bien aérée, bien éclairée, bien chauffée, bien meublée, pouvant recevoir à la fois plus de 60 Lecteurs.
- 5) La **Salle Municipale**, ou salle de spectacle, de cinéma, de conférence, de bal, pouvant contenir 600 personnes assises. Elle comprend le hall d'entrée, une buvette, une petite salle de jeu, le contrôle, les lavabos w.-c., la cabine centrale d'électricité, enfin la salle de spectacle proprement dite, qui excite l'enthousiasme de tous les spectateurs ou visiteurs. La scène est grande, bien conditionnée les décors artistiquement brossés ; l'éclairage ne comprend pas moins de 800 ampoules de couleurs différentes ; les peintures, la tapisserie sont d'une nuance chaude et vive [...].
- 6) Les **Ecoles**, garçons et filles. Chaque groupe comprend six classes en gradins de 9 mètres sur 7, d'une hauteur cite 4 m. 50, avec éclairage bilatéral, ventilation automatique. Les classes sont desservies par un vestibule de 70 mètres de long sur 3 m. 50 de large servant de vestiaire et ayant, outre des porte-manteaux, douze lavabos de chacun six plates

avec gobelet et brosse à dents pour chaque élève, offerte par la maison "Gibbs". A une extrémité du vestibule se trouve la salle d'attente pour les parents, à l'autre le bureau du directeur, au milieu la salle d'honneur. Dans toutes les pièces de chaque groupe scolaire, le degré de température nécessaire est assuré par chauffage central à la vapeur. Les deux cours de récréation ont chacune une superficie 15 ares et sont pourvues d'un immense préau dallé de 35 mètres sur 11 mètres, susceptible d'être converti en classes identiques à celles qui existent déjà si la population farnoise s'accroissait. Par les temps de pluie, sans aucunement être mouillés, sans se salir les pieds, les élèves peuvent se rendre aux w.-c. situés au fond de la cour. Ceux-ci ont été construits, avec chasses d'eau, selon toutes les règles de l'hygiène.

7) Les logements pour les instituteurs et pour les institutrices. Chaque immeuble se compose d'un logement de six pièces pour le directeur ou la directrice, de deux logements de quatre pièces pour les adjoints ou adjointes mariés, de trois logements de deux pièces pour les adjoints ou adjointes célibataires. Toutes Les pièces mesurent 4 mètres sur 4 mètres et chaque appartement a ses w.-c., l'eau, le gaz, l'électricité. Les bâtiments décrits ci-dessus sont depuis longtemps terminés. Deux autres : l'école maternelle et le logement de la directrice et des adjointes de celle école vont bientôt être achevés.

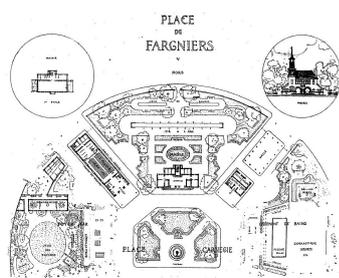
1° L'école maternelle a trois classes de 9 mètres sur 7 mètres et 4 m. 50 de hauteur, avec éclairage bilatéral. Elles sont comme dans les autres groupes scolaires desservies par un large couloir servant de vestiaire et de lavabo. A une extrémité de ce vestibule se trouvent les w.-c., dont les murs ont un revêtement de faïence ; ils sont pourvus de sièges ; ils contiennent une baignoire avec chauffe-bains pour les enfants ayant besoin d'être nettoyés. A l'autre extrémité existe une salle de repos avec petits lits.

2° Le logement de la directrice et des adjointes forme un charmant pavillon, aux pièces spacieuses, aux larges baies, avec tout le confort moderne.

Entre l'Hôtel de Ville et la Salle Municipale va bientôt se dresser le dernier bâtiment communal qui doit orner la place Carnegie. Il comprendra : Par devant, l'établissement de bains-douches, qui sera pourvu de huit cabines pour bains et huit cabines pour douches et d'une salle d'attente. Derrière sera édifié le dispensaire de la Croix- Bouge, avec salle pour consultations de nourrissons, salle de pansements, appartement pour l'infirmière. Tous les édifices de la place Carnegie, encadrés de verdure, seront entourés d'une grille uniforme avec soubassements et pillions en ciment. Cette vaste place concentrera donc tous les bâtiments communaux dans une superficie de 6 hectares et pourra être considérée, ainsi que le désiraient les Américains, comme une place communale modèle. La place Carnegie, le plan d'alignement, d'embellissement et d'extension de la ville ont été conçus, au lendemain de l'armistice, par le maire et ses collaborateurs au Conseil municipal. Le projet de reconstruction, soutenu avec énergie par les édiles farnois, a été approuvé par la Commission départementale en sa séance du 18 décembre 1922. Il n'a jamais subi ni transformation, ni compression, malgré les difficultés qu'il a rencontrées avant sa réalisation".

La Technique sanitaire et municipale : hygiène, services techniques, travaux publics, 1927, p. 345-347

Illustrations



Place de Fargniers. Extrait de
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20170205589NUCA



Vue générale.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20170205480NUCA



Vue de la remise et de
la tour, depuis le nord.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20170205616NUCA



Vue de la tour.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20170205617NUCA



Vue de la partie supérieure
de la tour et du réseau ajouré.
Phot. Isabelle Barbedor
IVR32_20170205618NUCA

Dossiers liés

Est partie constituante de : Place Carnegie de Fargniers (IA02010726) Hauts-de-France, Aisne, Tergnier, Fargniers, place Carnegie

Dossiers de synthèse :

Les équipements publics de la reconstruction après la première guerre mondiale (IA99000029)

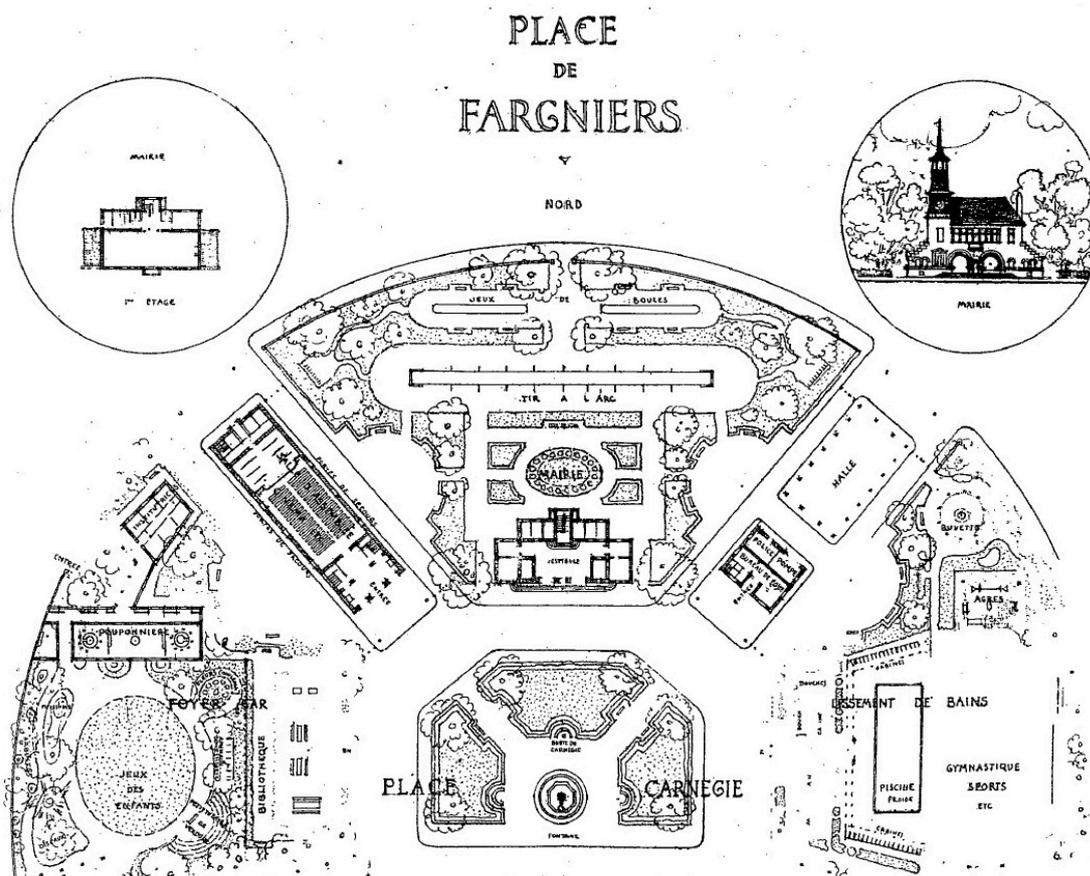
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

La ville nouvelle de Fargniers (IA02010688) Hauts-de-France, Aisne, Tergnier, Fargniers

Auteur(s) du dossier : Isabelle Barbedor

Copyright(s) : (c) Région Hauts-de-France - Inventaire général



Place de Fargniers. Extrait de

IVR32_20170205589NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale.

IVR32_20170205480NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la remise et de la tour, depuis le nord.

IVR32_20170205616NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la tour.

IVR32_20170205617NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la partie supérieure de la tour et du réseau ajouré.

IVR32_20170205618NUCA

Auteur de l'illustration : Isabelle Barbedor

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation